



Corinne Bouchoux

SÉNATRICE ÉCOLOGISTE DE MAINE-ET-LOIRE

SECRÉTAIRE DU SÉNAT | VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE ÉCOLOGISTE AU SÉNAT | VICE-PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION | VICE-PRÉSIDENTE DE LA DÉLÉGATION AUX DROITS DES FEMMES ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

EDITO

écrit le 27/09/2016

Cher-e-s élu-e-s, Madame, Monsieur,

Les défis que nous avons à relever sont nombreux et l'évolution des institutions est un de ces défis : statut de l'élu local (pour éviter les carrières politiques « à vie »), rotation démocratique dans le temps (deux mandats et pas plus), diminution du nombre des parlementaires, introduction d'une part de proportionnelle pour les élections à l'Assemblée nationale et au Sénat. Enfin, la parité reste un but à atteindre et nous en sommes loin en Maine-et-Loire : aucune femme députée sur sept. Rappelons que la loi sur le cumul des mandats a été votée à regret par beaucoup de parlementaires qui veulent déjà la « désactiver ».

Hommes et femmes politiques doivent bien mesurer ce qui se passe dans le pays. La défiance augmente. La France se métropolise, et nos espaces ruraux se sentent abandonnés. Le chômage se maintient à un niveau extrêmement élevé même si l'augmentation s'est ralentie. Les obscurantismes menacent. Redonner confiance, assurer la sécurité, refuser toute stigmatisation seront de vrais défis pour 2017. La culture, l'éducation et la recherche joueront un rôle majeur. Ils sont les garants de notre démocratie et du renouvellement de la vie publique.

Bonne rentrée à toutes et tous !

EMPLOI

DES GARANTIES POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES DANS LA LOI TRAVAIL

La loi Travail a été promulguée en août 2016 après plusieurs mois d'intenses débats politiques.

Vice-présidente de la Délégation aux droits des femmes du Sénat, j'ai été très attentive aux implications du texte concernant l'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde du travail. Ainsi, je suis rassurée par l'introduction du principe selon lequel l'entreprise ne pourra pas imposer des règles moins favorables à celles de la branche professionnelle dans ce domaine.

La Délégation a soutenu plusieurs amendements pour assurer le respect de cette égalité. Ces derniers ont reçu un soutien transcendant les clivages droite-gauche. Par exemple, la création d'une Commission d'expert-e-s et de praticien-ne-s des relations sociales a été complétée par l'assurance de la parité de sa composition.

Sans être hostile à des aménagements du droit social, je n'approuve pas la loi Travail et regrette l'usage répété du 49-3 à l'Assemblée nationale.

QUELS CONSTATS POUR LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE ?

L'année 2015-2016 illustre le dynamisme de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. J'ai participé à la rédaction de deux rapports : « 2006-2016 : un combat inachevé contre les violences conjugales » et « Traite des êtres humains, esclavage moderne : femmes et mineur-e-s, premières victimes ». Deux thématiques animées par un même souhait, celui d'analyser les dispositifs à l'œuvre et de renforcer leur efficacité.



« Pour lutter contre ce phénomène, une prise de conscience collective est nécessaire, pour les dirigeant-e-s comme les citoyen-ne-s. »

EN CHIFFRES

14%

Seulement 14 % des femmes confrontées aux violences conjugales déclarent avoir porté plainte. Ayant lieu au sein du couple, ces violences ne sont souvent pas considérées comme telles par la victime. Les femmes rencontrent encore des difficultés en matière d'information et d'accompagnement pour porter plainte.

1 sur 5

1 meurtre sur 5 est le résultat de violences conjugales en France. Loin de représenter de simples faits divers, ces homicides traduisent l'ampleur des violences faites aux femmes.

Décrétée grande cause nationale en 2010, la violence domestique tue encore près de 150 personnes chaque année en France. Plusieurs plans interministériels ont été adoptés pour articuler les différents dispositifs de prévention des violences et d'accompagnement des victimes. Mais quel bilan peut-on dresser de cette politique publique ?

Évaluant l'efficacité des mesures mises en œuvre, la Délégation aux droits des femmes du Sénat dresse un constat mitigé des politiques actuelles, insistant sur leurs limites et leurs marges de progression.

Certaines initiatives qui permettent un meilleur accompagnement des victimes telles que l'ordonnance de protection doivent être saluées. Cependant, l'harmonisation nationale de ces dispositifs fait cruellement défaut. L'aide et le soutien offerts par les administrations et les associations ne peuvent dépendre du lieu de résidence des victimes.

Le rapport insiste sur l'importance de la formation des professionnel-le-s accompagnant-e-s pour combattre effectivement les violences domestiques.

Dans un deuxième rapport, la Délégation s'intéresse à la lutte contre la traite des êtres humains en France, au cœur de dynamiques aussi bien nationales qu'internationales.

La traite englobe à elle seule différentes dimensions. Alors que l'exploitation sexuelle représente la forme la plus répandue, la traite correspond aussi au travail forcé, à la mendicité, au vol forcé, à la servitude pour dettes et au prélèvement illégal d'organes. Dans chaque exemple, ce rapport de domination se caractérise par le transport ou l'hébergement de personnes sous la contrainte, la menace ou le recours à la force dans un but d'exploitation.

L'horreur de ce phénomène a été récemment mise en lumière par les agissements de réseaux terroristes.

Mars 2016: Colloque annuel de la Délégation aux Droits des Femmes ayant pour thème « Associations : les femmes s'engagent ! »

En avril 2013, le groupe Boko Haram kidnappait 276 jeunes filles dans un lycée nigérian. Comme les femmes Yézidiées capturées par Daech, des adolescentes ont été vendues et réduites à l'esclavage sexuel.

En France, contrairement à la lutte contre les violences conjugales, le sujet de la traite n'a pas encore fait l'objet de campagnes de sensibilisation et d'information auprès du grand public. La formation des professionnel-le-s de santé et de police fait, elle aussi, défaut.

Le rapport note également la difficulté d'identification des victimes dans les cas de traite. Les infractions enregistrées correspondent à des situations d'exploitation trop souvent considérées comme des faits de proxénétisme. Les chiffres concernant la traite des êtres humains ne montrent pas l'ampleur réelle du phénomène.

Ce flou statistique implique une conséquence directe sur les victimes. Isolées et vivant dans un climat de peur et de menaces, elles demeurent encore trop peu identifiées et ne peuvent accéder à un accompagnement effectif pour sortir des réseaux.

L'activité transnationale des réseaux de traite et les exemples des groupes terroristes soulignent les liens étroits qu'entretiennent ces organisations avec le trafic d'armes et la grande criminalité. De telles connexions rendent essentielle une véritable coopération internationale. Pour lutter contre ce phénomène qui institutionnalise la violation des droits humains, une prise de conscience collective est nécessaire, pour les dirigeant-e-s comme les citoyen-ne-s.

L'explosion des flux migratoires confirme l'urgence d'une collaboration internationale pour combattre la traite des êtres humains. L'afflux de réfugié-e-s représente un vivier pour le développement des réseaux de traite et doit être appréhendé dans une perspective transnationale.

80%

En 2013, une enquête auprès d'étudiant-e-s médecins indique que plus de 80 % d'entre eux n'ont pas reçu de formation sur les violences. 95 % d'entre eux souhaiteraient être formé-e-s à la prise en charge des victimes de violences.

70%

70 % des victimes de la traite des êtres humains sont des femmes et des jeunes filles. En matière d'exploitation sexuelle, les victimes sont à 93 % de sexe féminin. Dans le cas du travail forcé, 65 % des victimes sont des hommes. Ces chiffres illustrent la division sexuée au sein des différentes formes de traite.

32

32 milliards d'euros : c'est ce que génère la traite des êtres humains dans le monde chaque année. En Europe, on estime ce montant à 3 milliards.

CULTURE

LES DROITS CULTURELS ENFIN RECONNUS !

Mercredi 29 juin 2016, le Sénat adoptait les conclusions de la commission mixte paritaire sur le projet de loi « Liberté de création, architecture et patrimoine ». Je salue le dialogue fructueux entre les deux assemblées qui a permis d'enrichir la version gouvernementale du texte.

Une meilleure protection des photographes, sculpteur-e-s et plasticien-ne-s est garantie grâce à l'obligation pour les moteurs de recherche d'images de rémunérer les auteur-e-s pour leurs créations.

Le texte comprend de nombreuses avancées relatives

à la liberté de programmation, au renforcement des contrôles de l'archéologie préventive et au soutien envers les artistes-interprètes.

On peut noter la reconnaissance d'une pluralité de l'expression intellectuelle et artistique française qui ne peut être réduite aux seules industries culturelles.

Je me réjouis de l'affirmation des droits culturels, sur l'accès de toutes et tous à la culture, un dossier porté depuis longtemps au Sénat par Marie Blandin, sénatrice du Nord.

ÉDUCATION

DES OUTILS POUR LES ÉLU-E-S



La mise en place des nouvelles activités périscolaires est aujourd'hui, de l'avis de tou-te-s, une belle réussite. Preuve en est le nombre croissant d'élèves inscrit-e-s ! La nécessité de trouver des outils adaptés à la gestion des intervenant-e-s au sein des écoles est la même pour toutes les collectivités.

Lors de mes rencontres dans le département, j'ai constaté qu'il n'existait aucun logiciel libre permettant de répertorier simplement des informations essentielles comme les compétences des animateurs, les périodes de présence mensuelle de chaque animateur-trice ou la compatibilité des heures travaillées... Si un tel logiciel de gestion existait, il permettrait aux services et aux élu-e-s de gagner un temps précieux et de gérer finement les deniers publics !

Directrice la publication : Corinne Bouchoux

Remerciements : Coline Martin

Crédits photos : Anita Nouteau - Sénat (SK) - EB - Aurélien Vernet

Réalisation graphique : Mathilde Maréchal

Impression : Presse Pluriel

Tirage : 350 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

..... 4 corinnebouchoux.eelv.fr

GROUPE ÉCOLOGISTE

SÉMINAIRE DU GROUPE ÉCOLOGISTE EN CALAISIS



Les Sénatrices et Sénateurs écologistes étaient en déplacement dans le Pas-de-Calais les 21 et 22 septembre. Accueillis par le Sénateur Hervé Poher, rattaché au groupe écologiste, ces journées de travail se sont déroulées dans la bonne humeur. Au programme : réunion avec Daniel Cohn-Bendit sur le Brexit puis rencontre avec le Directeur de cabinet du maire de Grande-Synthe. L'occasion pour lui d'expliquer la mise en place et le fonctionnement du camp de Grande-Synthe, qui accueille des migrants souhaitant continuer leur parcours migratoire vers l'Angleterre. Il a ainsi rappelé que le camp est fort de l'intervention de près de 50 associations, aux objets très variés. Actuellement, un peu moins de 800 migrants y sont hébergés.

PERMANENCE PARLEMENTAIRE

Hélène Bieri - h.bieri@clb.senat.fr
Emmy Bouchaud (*mi-temps*) - ebouchaud@clbsenat.fr
19 rue Châteaugontier 49100 Angers
Sur rendez-vous - Tél. 02.41.72.82.22

SÉNAT

Zahra Aitzegagh - c.bouchoux@senat.fr
Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tél. 01.42.34.31.06